



L'intérim s'effondre en 2024 après les exactions de mai : deux fois moins de missions, un tiers d'emplois en moins

A. Bodin

En 2024, la Nouvelle-Calédonie a connu d'importants troubles sociaux, paralysant le tissu économique du territoire et affectant profondément l'emploi. Dans ce contexte, l'activité intérimaire a fortement reculé : le nombre d'intérimaires ayant effectué au moins une mission au cours de l'année recule de 30 % par rapport à 2023, tandis que le nombre de missions proposées chute de 46 %, tout comme le volume horaire annuel de travail. Au total, les 354 000 heures de travail effectuées en 2024 ne représentent plus que 175 emplois à temps plein, soit une baisse de 46 % sur un an. Les hommes, ainsi que les intérimaires les plus jeunes et les plus âgés, en sont les premières victimes. Sur le plan sectoriel, le BTP et l'industrie ont particulièrement restreint leur recours à l'intérim. Enfin, comme en 2023, la répartition des métiers entre les hommes et les femmes reste très clivée, et les missions proposées demeurent de courte durée.

L'intérim en net repli à partir du deuxième trimestre 2024

L'intérim en 2024 : deux fois moins de missions, un tiers d'emplois en moins

En 2024, le marché du travail, et avec lui le secteur de l'intérim, s'est nettement détérioré sous l'effet de fortes tensions économiques et sociales. Symbole de cette dégradation, le produit intérieur brut (PIB) de la Nouvelle-Calédonie a enregistré une baisse historique de 13,5 %, la plus importante perte de croissance depuis les années 60. L'essoufflement de l'activité économique amorcé en 2023, confirmé début 2024, puis aggravé par les exactions survenues en mai, a profondément fragilisé le tissu économique calédonien.

En 2024, les difficultés économiques rencontrées par les entreprises les ont conduites à réduire leur recours à l'intérim. Au total, 400 entreprises ont employé des intérimaires en 2024, soit 139 de moins qu'en 2023 (*voir tableau 1*).

Faute d'activité, le besoin en main-d'œuvre intérimaire s'est effondré. Le nombre de missions a chuté de moitié entre 2023 et 2024, portant le nombre de contrats signés à 7 760. Avec 354 000 heures de travail effectuées en 2024, le volume de travail consacré à l'ensemble de ces missions a également été réduit de moitié sur un an, représentant 175 emplois à temps plein.

En conséquence, l'emploi intérimaire a reculé de 30 % par rapport à 2023, tandis que l'ensemble de l'emploi salarié privé a diminué de 6 % sur un an. Au total, 2 370 personnes distinctes ont réalisé au moins une mission en 2024, soit 1 040 de moins qu'en 2023.

Tab.1 - L'intérim en net repli

Évolutions des principaux indicateurs entre 2023 et 2024

| Indicateurs | 2023 (nb) | 2024 (nb) | Variation 2023/2024 | |
|-----------------------------|--------------|--------------|---------------------|-------|
| | | | (nb) | (%) |
| Nb d'intérimaires distincts | 3 413 | 2 373 | -1 040 | -30,5 |
| Nb de missions (contrats) | 14 263 | 7 758 | -6 505 | -45,6 |
| Nb d'entreprises distinctes | 540 | 401 | -139 | -25,7 |
| Nb d'heures travaillées | 660 992 | 353 987 | -307 005 | -46,4 |
| ETP | 326 | 175 | -151 | -46,4 |

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Autre signe illustrant la forte contraction du secteur de l'intérim : après une année 2023 marquée par un record historique de l'emploi, la part de l'intérim dans l'emploi salarié privé est passée d'environ 4 % en 2023 à 3 % en 2024.

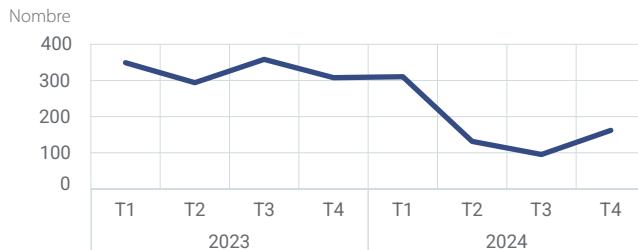
L'intérim a perdu l'équivalent de 151 emplois à temps plein sur un an

En 2024, l'emploi intérimaire représente 175 équivalents temps plein (ETP), en forte baisse par rapport aux 326 ETP de 2023. Ainsi, le nombre d'emplois intérimaires à temps plein a chuté de moitié entre 2023 et 2024, représentant une perte nette de 151 ETP sur un an.

Le nombre d'emplois intérimaires à temps plein est resté stable entre le quatrième trimestre 2023 et le premier trimestre 2024, avant de chuter à 130 ETP, puis 100 ETP, aux deuxièmes et troisièmes trimestres 2024 (*voir figure 1*). Entre le premier et le troisième trimestre 2024, le nombre d'emplois équivalents temps plein a ainsi diminué de 69 %. En fin d'année, une modeste reprise est toutefois perceptible, portant à 160 le nombre d'ETP au quatrième trimestre 2024.

Fig. 1 – Deux tiers des ETP perdus entre le premier et le troisième trimestre 2024

Évolution trimestrielle du nombre d'ETP en 2023 et 2024



Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

En observant l'évolution sur l'ensemble de l'année 2024, le nombre d'intérimaires a été divisé par deux entre le premier et le quatrième trimestre, passant de 1520 au premier trimestre – un niveau comparable à celui de 2023 à la même période –, à 740 en fin d'année.

Effondrement de l'emploi intérimaire dès mai 2024

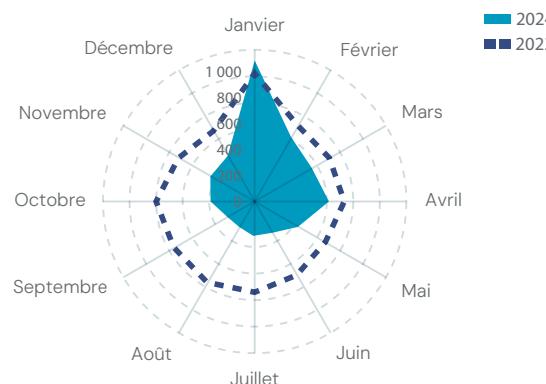
Profitant de la dynamique de 2023, l'emploi intérimaire a atteint un pic en janvier 2024 avec 1090 intérimaires distincts (*voir tableau 2*). Dès février et mars, le marché du travail montre déjà des signes de ralentissement, impactant le secteur de l'intérim, mais les événements de mai 2024 ont brutalement aggravé la situation. En effet, entre avril et juin 2024, le nombre d'intérimaires a chuté de 52% (*voir figure 2*). A partir de juin, l'activité intérimaire reste atone. Les effectifs tombent à 230 intérimaires en août, soit trois fois moins qu'en 2023 à la même période.

Une modeste reprise s'amorce à partir de septembre, mais les trois derniers mois de l'année demeurent nettement en deçà de leur niveau de 2023, enregistrant deux fois moins d'intérimaires.

Parallèlement, après un début d'année proche des niveaux de 2023, le nombre de missions d'intérim s'est également effondré à partir de mai 2024 (*voir figure 3*). Les incendies et les pillages qui ont touché des centaines d'entreprises et de commerces sur le territoire ce mois-ci ont provoqué une forte contraction de l'activité économique, incitant les entreprises à réduire leur recours à l'intérim.

Fig. 2 – Deux fois moins d'intérimaires entre avril et juin 2024

Variation mensuelle du nombre d'intérimaires en 2023 et 2024



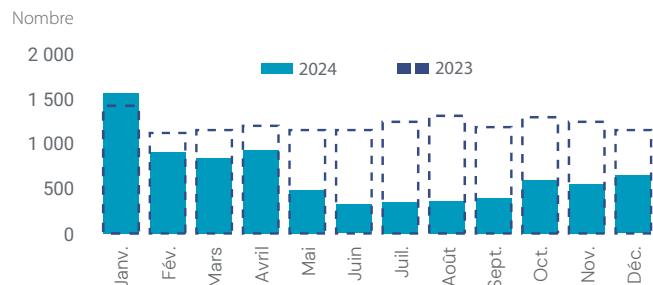
Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Unité : nombre

Entre juin et septembre, le nombre de missions est trois fois moins élevé qu'en 2023, et reste deux fois moins élevé sur les trois derniers mois de l'année.

Fig. 3 – L'intérim au plus bas en juin 2024 avec 350 missions proposées, soit 3,5 fois moins que l'année précédente

Nombre de missions en 2023 et 2024



Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

L'industrie et le BTP sont en net recul, le commerce et les services résistent

En 2024, le nombre de missions proposées diminue dans tous les secteurs par rapport à 2023 (*voir figure 4*).

Principal vivier d'emplois intérimaires, l'industrie a été particulièrement touchée par cette baisse d'activité. En 2023, ce secteur concentrait 45 % des missions et 32 % de l'ensemble des intérimaires. En 2024, 905 intérimaires y ont effectué au moins une mission au cours de l'année, soit 35 % de moins qu'en 2023. Sur un an, le nombre de missions proposées ainsi que le nombre d'heures de travail ont été réduits de moitié, et 70 emplois à temps plein ont été perdus. Malgré ce recul, l'industrie demeure un client majeur de l'intérim en Nouvelle-Calédonie.

Tab. 2 – Moins d'entreprises clientes, moins de missions : l'intérim en recul dès mai

Activité mensuelle en intérim en 2024, en effectif, mission et heures travaillées

| Indicateurs | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Moyenne mensuelle |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------|
| Nb d'intérimaires distincts | 1 089 | 574 | 516 | 583 | 390 | 282 | 264 | 226 | 236 | 332 | 391 | 403 | 441 |
| Nb de missions (ou contrats) | 1 596 | 936 | 856 | 949 | 517 | 350 | 378 | 385 | 411 | 625 | 570 | 678 | 688 |
| Nb d'heures travaillées | 84 004 | 41 303 | 32 112 | 36 028 | 14 313 | 17 286 | 16 418 | 13 924 | 17 882 | 21 374 | 30 726 | 28 616 | 29 499 |
| Nb moyen d'heures par individu | 77 | 72 | 62 | 62 | 37 | 61 | 62 | 62 | 76 | 64 | 79 | 71 | 67 |
| Nb d'entreprises distinctes | 228 | 184 | 164 | 163 | 110 | 79 | 82 | 81 | 78 | 100 | 104 | 112 | 124 |

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Proportionnellement à son effectif salarié, le secteur du BTP reste celui qui a le plus recours à l'intérim. Alors que, tous secteurs confondus, l'intérim représente environ 3 % de l'emploi salarié privé en 2024, il atteint 7 % dans le BTP. Deuxième employeur d'intérimaires en 2023 après l'industrie, avec 26 % d'intérimaires et 18 % des missions, le BTP a lui aussi connu un fort repli de son recours à l'intérim en 2024. Le nombre de missions a chuté de 52 % en un an et le nombre d'heures travaillées de 57 %, en raison notamment de la baisse des investissements publics et privés depuis mai 2024.

Dans le commerce et les services, l'activité intérimaire a mieux résisté en 2024. En effet, si le nombre de missions recule, la baisse est moins importante que dans les autres secteurs : -26 % dans le commerce et -28 % dans les services. Consécutivement à cette contraction de l'activité, le volume d'heures de travail intérimaire a également reculé dans ces secteurs entre 2023 et 2024 : -34 % dans les services et -24 % dans le commerce.

Enfin, secteur historiquement peu tourné vers l'intérim, l'agriculture est celui qui a été le plus durement touché en 2024. Le nombre de missions y est passé de 370 en 2023 à seulement 70 en 2024, soit une chute de 80 %.

Les hommes, les plus jeunes et les plus âgés, premières victimes de la baisse d'activité de l'intérim

Les hommes davantage impactés par la crise

En 2024, les hommes ont effectué 6 020 missions d'intérim, soit deux fois moins qu'en 2023. Traditionnellement très présents dans l'industrie et la construction, où ils représentent plus de 90 % des intérimaires, les hommes ont été particulièrement touchés par la baisse d'activité de ces secteurs après les exactions de mai (voir figure 5). Leur volume horaire annuel de travail a ainsi été divisé par deux entre 2023 et 2024.

Fig. 5 –Les hommes et les femmes sont employés dans des secteurs distincts

Intérimaires selon le genre et les grands secteurs d'activité en 2024



Note : chaque intérimaire peut avoir travaillé dans plusieurs secteurs durant l'année.

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

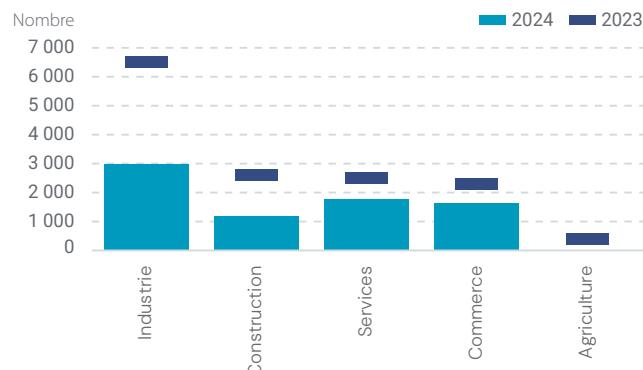
Unité : %

L'activité des femmes dans l'intérim a mieux résisté à la crise : le nombre de missions qu'elles ont exercé recule de 34 % et leur volume horaire annuel de travail de 31 % (voir figure 6). Leur plus forte concentration dans les secteurs des services et du commerce, moins affectés par les événements de mai 2024, explique en partie qu'elles soient moins touchées par les destructions d'emploi.

La forte contraction de l'activité économique en 2024 se traduit par une baisse de 33 % de l'emploi intérimaire chez les hommes, et de 22 % chez les femmes. Malgré ces pertes,

Fig. 4 – En 2024, l'industrie, principal secteur pourvoyeur de missions intérimaires en 2023, voit son volume divisé par deux

Nombre de missions d'intérim par grands secteurs d'activité en 2023 et 2024

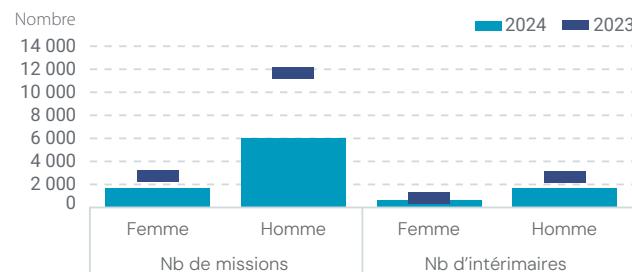


Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

les hommes demeurent néanmoins nettement majoritaires dans l'intérim, représentant 72 % des effectifs.

Fig. 6 –Les femmes davantage préservées par les pertes d'emplois intérimaires

Nombre d'intérimaires et de missions par genre



Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Les plus jeunes et les plus âgés sont les plus affectés par les destructions d'emploi

Avec un âge moyen de 33 ans en 2024, la population intérimaire demeure plus jeune que l'ensemble des salariés du privé dont l'âge moyen atteint 39 ans (voir figure 7).

Fig. 7 –Les intérimaires plus jeunes que l'ensemble des salariés du privé

Salariés du privé et intérimaires selon l'âge en 2024



Note de graphique : calculé en nombre de personnes ayant eu au moins un contrat au cours de l'année

Sources : Cafat - Entreprises de travail temporaire - Isee

Unité : %

Dans l'intérim, les femmes sont plus jeunes que les hommes. Leur âge moyen est de 32 ans, légèrement inférieur à celui des hommes (34 ans). Par ailleurs, 36% des femmes ont moins de 25 ans, contre seulement 23% des hommes (voir figure 8).

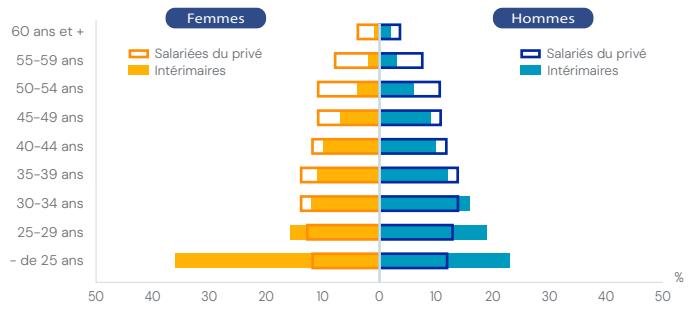
modérée pour les intérimaires âgés de 30 ans et plus : -23% d'intérimaires et -41% de missions (voir figure 9).

Fig. 9 – Baisse d'activité plus marquée pour les intérimaires de moins de 30 ans

Nombre d'intérimaires et de missions par tranche d'âge

Fig. 8 – Plus d'un tiers des femmes intérimaires ont moins de 25 ans

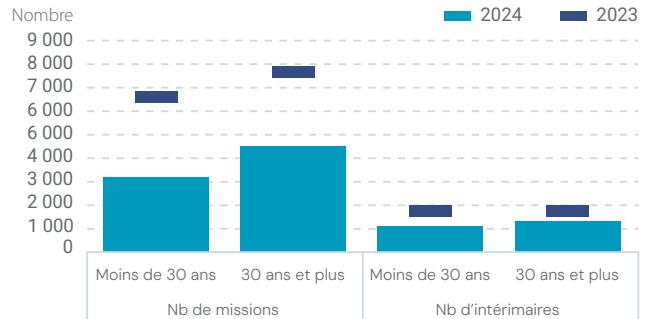
Salariés du privé et intérimaires selon le genre et l'âge en 2024



Sources : Cafat – Entreprises de travail temporaire – Isee

Unité : %

La catégorie des moins de 30 ans est la plus affectée par les destructions d'emploi avec une perte de 38 % des effectifs et de 51% des missions. En comparaison, la baisse est plus



Sources : Entreprises de travail temporaire – Isee

Une analyse plus fine montre que les catégories d'âge les plus extrêmes sont les plus durement touchées par les destructions d'emploi : les moins de 25 ans perdent 39% de leurs effectifs et 55% des missions entre 2023 et 2024, tandis que les 60 ans et plus, bien que moins touchés en nombre (-12%), voient la moitié de leurs missions disparaître (-51%).

Une mobilité encore plus restreinte qu'en 2023

La mobilité des intérimaires est encore plus restreinte depuis les exactions de mai 2024

En Nouvelle-Calédonie, les intérimaires changent rarement d'entreprise de travail temporaire, et les changements d'entreprises clientes sont également peu fréquents. En effet, quatre intérimaires sur cinq ne travaillent que pour une seule entreprise (voir figure 10).

Par ailleurs, même s'ils peuvent être amenés à changer de travail selon les missions disponibles, ils restent majoritairement actifs dans un seul secteur d'activité et sur une seule commune. En 2024, le contexte de crise n'a fait qu'accentuer ce phénomène par rapport à 2023.

Sur ce plan, les femmes se montrent moins « dispersées » que leurs homologues masculins. Comparativement aux hommes, elles travaillent plus souvent avec une seule entreprise de travail temporaire, pour une seule entreprise utilisatrice et dans un seul secteur d'activité.

L'intérim toujours limité aux missions peu fréquentes et de courte durée

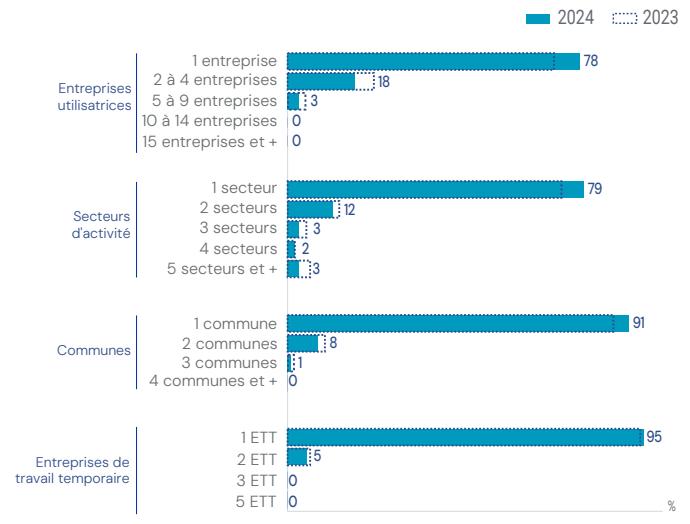
En 2024, les intérimaires effectuent peu de missions au cours de l'année, et cette tendance s'est également accentuée par rapport à 2023 (voir figure 11).

Huit intérimaires sur dix réalisent moins de cinq missions dans l'année, les femmes étant davantage concernée que les hommes : 88% des femmes, contre 79% des hommes.

De surcroît, un intérimaire sur deux ne signe qu'un seul contrat dans l'année, une situation qui touche 55% des femmes et 43% des hommes.

Fig. 10 – Une faible diversité des missions

Individus selon le profil des missions

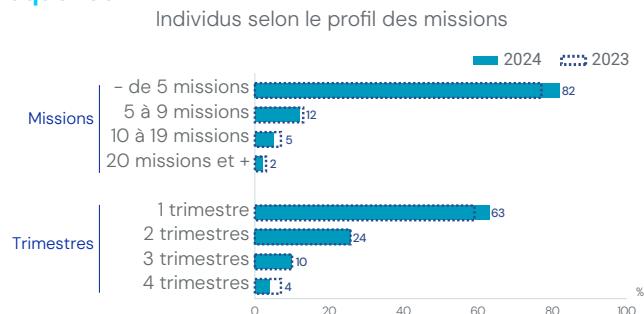


Sources : Entreprises de travail temporaire – Isee

Unité : %

Signe révélateur de la forte discontinuité de l'emploi, 63% des intérimaires ne travaillent qu'au cours d'un seul trimestre dans l'année, sans pour autant travailler sur l'intégralité de la période. A l'inverse, seuls 4% d'entre-eux effectuent au moins une mission à chacun des quatre trimestres.

Fig. 11 – Des missions limitées en nombre et en fréquence



Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Unité : %

La durée des missions proposées aux intérimaires explique en partie la sporadicité de l'emploi. En effet, 40% d'entre elles ne durent qu'une seule journée, 68% moins de 5 jours, 83% moins de 10 jours.

En 2024, la durée moyenne d'une mission n'excède pas une semaine : 6,7 jours.

Bien que les missions des femmes soient légèrement plus longues que celles des hommes (7,6 jours contre 6,4 jours), elles effectuent moins d'heures de travail. En 2024, un intérimaire a travaillé en moyenne 149 heures sur l'année : 118 heures pour les femmes et 161 heures pour les hommes.

La nature des métiers reste inchangée

La majorité des missions d'intérim relève de deux domaines professionnels uniquement. En effet, le domaine du transport-logistique concentre la moitié des missions d'intérim, et le BTP une sur cinq (voir tableau 3).

la deuxième place avec 9% des missions. Le magasinage et la préparation de commandes, le personnel de caisse et la conduite-livraison sur courte distance complètent ce Top 5, chacun représentant environ 6% des missions.

Tab. 4 – Dix emplois concentrent 70 % des missions d'intérim

TOP 10 des missions proposées par type d'emploi en 2024

| Fiche emploi [ROME] | Nombre | Part |
|--|--------|------|
| Manutention manuelle de charges | 2 116 | 27% |
| Préparation du gros œuvre et des travaux publics | 697 | 9% |
| Magasinage et préparation de commandes | 552 | 7% |
| Personnel de caisse | 486 | 6% |
| Conduite, livraison par tournées sur courte distance | 467 | 6% |
| Conduite, transport de marchandises longue distance | 298 | 4% |
| Montage de structures métalliques | 238 | 3% |
| Élevage bovin ou équin | 193 | 2% |
| Conduite d'engins de déplacement des charges | 139 | 2% |
| Conduite d'équipement de production alimentaire | 137 | 2% |

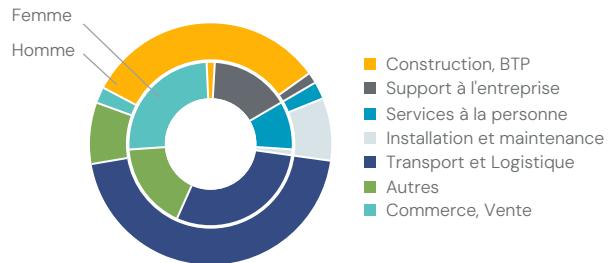
*Note : Les fiches emplois sont définies en référence au Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi [ROME]

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Les hommes et les femmes occupent des emplois dans des domaines professionnels très différents (voir figure 12). Ainsi, 89% des hommes ont effectué au moins une mission d'intérim dans les domaines du transport-logistique, du BTP ou de l'installation-maintenance, contre seulement 34% des femmes. A l'inverse, plus de la moitié des femmes (53%) ont travaillé dans les domaines du commerce, des services à la personne ou du support à l'entreprise, contre 7% des hommes.

Fig. 12 – Nette séparation des domaines professionnels entre hommes et femmes dans l'intérim

Intérimaires selon le genre et les grands domaines professionnels en 2024



Note : chaque intérimaire peut avoir exercé plusieurs emplois durant l'année

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Unité : %

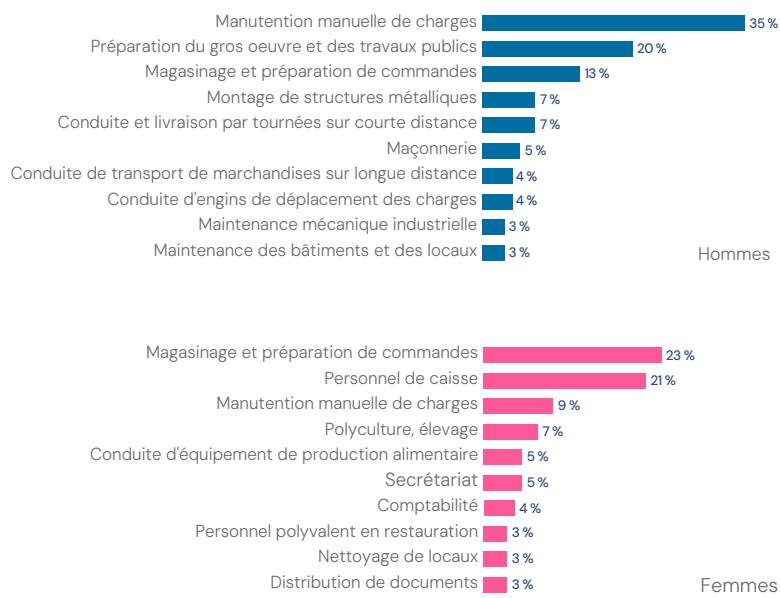
En examinant les deux principaux emplois exercés par les hommes et les femmes, les clivages de genre apparaissent nettement (voir figure 13).

Parmi les hommes, 48% occupent un poste lié à la manutention manuelle de charges ou à la préparation du gros œuvre et des travaux publics, contre seulement 9% des femmes.

A l'inverse, 43% des femmes exercent un emploi de magasinier et préparateur de commandes ou de personnel de caisse, contre 14% des hommes.

Fig. 13 – Hommes et femmes ne se retrouvent que sur deux emplois du Top 10

TOP 10 des métiers exercés par les hommes et les femmes en 2024



Note de lecture : En 2024, 23 % des femmes ont réalisé au moins une mission d'intérim dans le magasinage et la préparation de commande. Comme un même intérimaire peut occuper plusieurs emplois distincts au cours de l'année, les parts associées à chaque emploi ne s'additionnent pas directement.

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Tableau des principaux indicateurs de l'activité d'intérim en 2024, selon le genre et les tranches d'âge des intérimaires

| Variables relatives aux caractéristiques des intérimaires | Intérimaires distincts (nb) | Entreprises distinctes (nb) | Missions cumulées (nb) | Heures travaillées (nb) | ETP * (nb) | Nombre moyen de missions par individu | Intensité d'emploi (heures) | Durée moyenne d'une mission (heures) |
|---|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Genre des intérimaires | | | | | | | | |
| Femmes | 667 | 139 | 1 743 | 78 744 | 39 | 2,6 | 118 | 45,2 |
| Hommes | 1 706 | 345 | 6 015 | 275 243 | 136 | 3,5 | 161 | 45,8 |
| Tranche d'âge des intérimaires | | | | | | | | |
| Moins de 20 ans | 90 | 61 | 216 | 8 407 | 4 | 2,4 | 93 | 38,9 |
| 20-29 ans | 981 | 287 | 3 018 | 143 741 | 71 | 3,1 | 147 | 47,6 |
| 30-39 ans | 630 | 260 | 2 192 | 97 437 | 48 | 3,5 | 155 | 44,5 |
| 40-49 ans | 440 | 215 | 1 511 | 68 565 | 34 | 3,4 | 156 | 45,4 |
| 50-59 ans | 195 | 140 | 685 | 30 636 | 15 | 3,5 | 157 | 44,7 |
| 60 ans et plus | 37 | 32 | 136 | 5 201 | 3 | 3,7 | 141 | 38,2 |
| TOTAL (sans double compte) | 2 373 | 401 | 7 758 | 353 987 | 175 | 3,3 | 149 | 45,6 |

* Équivalent Temps plein

NB : un intérimaire peut avoir travaillé dans plusieurs entreprises durant l'année

Note de lecture : En 2024, 667 femmes ont effectué au moins une mission d'intérim dans 139 entreprises clientes distinctes. Au total, elles ont réalisé 1 743 missions, cumulant 78 744 heures de travail, soit l'équivalent de 39 emplois à temps plein. En moyenne, une intérimaire effectue 2,6 missions par an et travaille annuellement 118 heures. Chaque mission dure en moyenne 45 heures.

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Tableau des principaux indicateurs de l'activité d'intérim en 2024,
selon le secteur d'activité et la localisation des entreprises

| Variables relatives aux caractéristiques des entreprises utilisatrices | Intérimaires distincts (nb) | Entreprises distinctes (nb) | Missions cumulées (nb) | Heures travaillées (nb) | ETP * (nb) | Nombre moyen de missions par individu | Intensité d'emploi (heures) | Durée moyenne d'une mission (heures) |
|---|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Grand secteur d'activité des entreprises clientes [Regroupement NAF] | | | | | | | | |
| Agriculture | 19 | 2 | 74 | 1 311 | 1 | 3,9 | 69 | 17,7 |
| Commerce | 742 | 120 | 1 651 | 62 329 | 31 | 2,2 | 84 | 37,8 |
| Construction | 617 | 80 | 1 232 | 82 645 | 41 | 2,0 | 134 | 67,1 |
| Industrie | 905 | 85 | 3 008 | 141 042 | 70 | 3,3 | 156 | 46,9 |
| Services | 571 | 114 | 1 793 | 66 660 | 33 | 3,1 | 117 | 37,2 |
| Secteur d'activité des entreprises clientes [NAF_Division] | | | | | | | | |
| Activités de services administratifs | 75 | 17 | 101 | 3 374 | 2 | 1,3 | 45 | 33,4 |
| Activités des ménages domestiques | 5 | 6 | 31 | 269 | 0 | 6,2 | 54 | 8,7 |
| Activités financières et d'assurance | 97 | 15 | 231 | 14 613 | 7 | 2,4 | 151 | 63,3 |
| Activités immobilières | 5 | 3 | 9 | 703 | 0 | 1,8 | 141 | 78,1 |
| Activités scientifiques et techniques | 59 | 21 | 152 | 3 839 | 2 | 2,6 | 65 | 25,3 |
| Administration publique | 11 | 4 | 34 | 1 913 | 1 | 3,1 | 174 | 56,3 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 19 | 2 | 74 | 1 311 | 1 | 3,9 | 69 | 17,7 |
| Arts, spectacles | 5 | 2 | 11 | 372 | 0 | 2,2 | 74 | 33,8 |
| Autres activités de services | 59 | 8 | 111 | 5 917 | 3 | 1,9 | 100 | 53,3 |
| Commerce, réparation auto/moto | 742 | 120 | 1 651 | 62 329 | 31 | 2,2 | 84 | 37,8 |
| Construction | 617 | 80 | 1 232 | 82 645 | 41 | 2,0 | 134 | 67,1 |
| Enseignement | 3 | 2 | 3 | 258 | 0 | 1,0 | 86 | 86,0 |
| Hébergement et restauration | 3 | 2 | 6 | 51 | 0 | 2,0 | 17 | 8,4 |
| Industrie manufacturière | 773 | 69 | 2 580 | 118 930 | 59 | 3,3 | 154 | 46,1 |
| Industries extractives | 15 | 4 | 29 | 887 | 0 | 1,9 | 59 | 30,6 |
| Information et communication | 76 | 6 | 200 | 5 078 | 3 | 2,6 | 67 | 25,4 |
| Production et distrib. d'eau | 121 | 7 | 352 | 18 346 | 9 | 2,9 | 152 | 52,1 |
| Production et distrib. d'électricité | 25 | 5 | 47 | 2 879 | 1 | 1,9 | 115 | 61,3 |
| Santé humaine et action sociale | 73 | 5 | 329 | 7 165 | 4 | 4,5 | 98 | 21,8 |
| Transports et entreposage | 168 | 23 | 575 | 23 110 | 11 | 3,4 | 138 | 40,2 |
| Implantation géographique des entreprises (siège social) | | | | | | | | |
| Province Sud | 2 232 | 371 | 7 416 | 328 512 | 162 | 3,3 | 147 | 44,3 |
| Province Nord | 131 | 24 | 280 | 19 057 | 9 | 2,1 | 145 | 68,1 |
| Province îles | | | | | | | | |
| Hors Territoire | 36 | 7 | 62 | 6 418 | 3 | 1,7 | 178 | 103,5 |
| TOTAL (sans double compte) | 2 373 | 401 | 7 758 | 353 987 | 175 | 3,3 | 149 | 45,6 |

* Équivalent Temps plein

NB : un intérimaire peut avoir travaillé dans plusieurs entreprises de secteurs variés et situées dans différentes provinces pendant l'année

Note de lecture : En 2024, 905 intérimaires ont effectué au moins une mission au sein de 85 entreprises du secteur de l'industrie. Au total, ils ont réalisé 3 008 missions, cumulant 141 042 heures de travail, soit l'équivalent de 70 emplois à temps plein. En moyenne, dans le secteur de l'industrie, un intérimaire effectue un peu plus de trois missions par an et travaille annuellement 156 heures. Chaque mission dure en moyenne 47 heures.

Sources : Entreprises de travail temporaire - Isee

Tableau des principaux indicateurs de l'activité d'intérim en 2024,
selon les métiers exercés par les intérimaires

| Variables relatives aux métiers exercés | Intérimaires distincts (nb) | Entreprises distinctes (nb) | Missions cumulées (nb) | Heures travaillées (nb) | ETP * (nb) | Missions par indiv. (nb) | Intensité d'emploi (heures) | Durée moyenne d'une mission (heures) |
|---|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Grand domaine d'emplois exercés [ROME] | | | | | | | | |
| Agriculture, Pêche, Espaces verts | 66 | 4 | 317 | 6 972 | 3 | 4,8 | 106 | 22,0 |
| Arts et Façonnage d'ouvrages d'art | 5 | 2 | 5 | 493 | 0 | 1,0 | 99 | 98,6 |
| Banque, Assurance, Immobilier | 1 | 1 | 1 | 126 | 0 | 1,0 | 126 | 126,0 |
| Commerce, Vente | 226 | 48 | 613 | 39 803 | 20 | 2,7 | 176 | 64,9 |
| Communication, Multimédia | 10 | 3 | 21 | 1 070 | 1 | 2,1 | 107 | 51,0 |
| Construction, BTP | 666 | 120 | 1 543 | 94 559 | 47 | 2,3 | 142 | 61,3 |
| Hôtellerie-Restauration, Tourisme | 46 | 12 | 131 | 8 131 | 4 | 2,8 | 177 | 62,1 |
| Industrie | 148 | 42 | 398 | 19 927 | 10 | 2,7 | 135 | 50,1 |
| Installation et Maintenance | 178 | 57 | 331 | 28 505 | 14 | 1,9 | 160 | 86,1 |
| Santé | 6 | 2 | 107 | 902 | 0 | 17,8 | 150 | 8,4 |
| Services à la personne | 117 | 27 | 242 | 11 360 | 6 | 2,1 | 97 | 46,9 |
| Support à l'entreprise | 144 | 71 | 250 | 16 635 | 8 | 1,7 | 116 | 66,5 |
| Transport et Logistique | 1 128 | 217 | 3 778 | 124 472 | 61 | 3,3 | 110 | 32,9 |
| Indéterminé | 17 | 10 | 22 | 1 033 | 1 | 1,3 | 61 | 46,9 |
| TOTAL (sans double compte) | 2 373 | 401 | 7 758 | 353 987 | 175 | 3,3 | 149 | 45,6 |

* Équivalent Temps plein

NB : un intérimaire peut avoir effectué plusieurs emplois et travaillé dans plusieurs entreprises durant l'année

Note de lecture : En 2024, 226 intérimaires ont effectué au moins une mission dans des métiers du commerce et de la vente, dans 48 entreprises clientes distinctes. Au total, ils ont réalisé 613 missions, cumulant 39 803 heures de travail, soit l'équivalent de 20 emplois à temps plein. En moyenne, dans ce domaine d'emploi, un intérimaire effectue 2,7 missions par an et travaille annuellement 176 heures. Chaque mission dure en moyenne 65 heures.

Sources : Isee - Entreprises de travail temporaire

A
Z

Définitions

L'entreprise de travail temporaire (ETT) recrute des salariés et les met à disposition d'entreprises clientes, pour une durée déterminée, dans les conditions prévues par le Code du travail. Les salariés mis à disposition sont appelés intérimaires. Les entreprises clientes sont appelées entreprises utilisatrices.

L'entreprise utilisatrice (ou entreprise cliente) ne peut faire appel aux salariés temporaires ou intérimaires, que pour l'exécution de tâches temporaires dénommées « missions » et seulement dans les cas suivants, listés à l'article Lp. 124-5 du Code du travail :

- remplacement d'un salarié,
- en cas d'absence temporaire ou de suspension de son contrat de travail, sauf si l'absence ou la suspension est supérieure à 6 mois,
- dans l'attente de la prise de fonction d'un nouveau salarié après le départ définitif d'un autre salarié,
- travaux urgents,
- surcroit exceptionnel et temporaire d'activité.

Le recours à un intérimaire pour remplacer un salarié dont le contrat est suspendu à la suite d'un conflit collectif de travail dans l'entreprise utilisatrice est interdit ; de même que pour certains travaux faisant l'objet d'une surveillance médicale spéciale.

L'intérimaire est salarié d'une entreprise de travail temporaire (ETT), qui le met à disposition d'une entreprise utilisatrice dans le cadre d'une mission d'intérim.

Le **grand secteur** concerne le secteur d'activité principal de l'entreprise utilisatrice. Le référentiel utilisé est la Nomenclature des activités françaises (NAF). Les entreprises sont ventilées par activité principale, codifiée selon la NAF rev.2 comprenant plus de 700 sous-classes, à partir de l'activité déclarée par l'entreprise auprès du centre de formalité concerné. Les activités issues de cette nomenclature peuvent être regroupées en 5 grandes catégories : l'industrie, la construction, le commerce, l'agriculture et les services.

Le **grand domaine** concerne l'emploi exercé durant la mission. La nomenclature utilisée est le Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME). Le ROME se subdivise en 14 grands domaines, 110 domaines professionnels, 531 fiches emploi correspondant à plus de 11 000 appellations de métiers.

Le **taux de recours à l'intérim** correspond au rapport entre les effectifs intérimaires et les effectifs salariés globaux, pour une date et un secteur donné.

L'intensité d'emploi est le nombre moyen d'heures travaillées par un intérimaire. Il s'agit de la somme des heures sur la période écoulée rapportée au nombre d'individus concernés.



Source et méthodes

Les résultats présentés ici sont issus du dispositif de suivi de l'activité d'intérim conventionné début 2024 entre l'Isee, les agences de travail temporaire et la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif vise à produire une information statistique régulière et fiable de façon à :

- disposer d'une vision d'ensemble de l'activité de travail temporaire en Nouvelle-Calédonie,
- conforter l'analyse conjoncturelle de l'emploi et les différentes études économiques sectorielles ou macro-économiques produites par l'ISEE,
- éclairer la politique de l'emploi élaborée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cadre, les agences de travail temporaire transmettent à l'Isee les informations relatives aux missions, aux entreprises utilisatrices et aux salariés en intérim.

En 2024, sept entreprises de travail temporaire de Nouvelle-Calédonie sont partenaires de ce dispositif. Toutefois, les troubles à l'ordre public survenus en Nouvelle-Calédonie à partir du 13 mai 2024 n'ont pas permis à certaines agences de transmettre leurs données pour certains mois de l'année. Plusieurs d'entre elles ont en effet été incendiées lors des exactions, entraînant la perte définitive de documents administratifs. Malgré cela, les informations recueillies couvrent plus de 95 % des intérimaires.



Bibliographie

A. Dokunengo, « En 2024, un marché du travail déstabilisé, moins d'embauches, et plus de 30 000 salariés qui finissent l'année sans emploi », Synthèse, Isee, oct. 2025

CEROM, « Confirmation de la chute record de la croissance en 2024 », Isee, sept. 2025

A. Bodin, « L'intérim en Nouvelle-Calédonie en 2023 : des missions sporadiques et de très courtes durées », Synthèse, Isee, sept. 2025



ISEE

INSTITUT DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
NOUVELLE-CALÉDONIE

Décembre 2025

Directrice de publication : E. Desmazures

Rédactrice en chef : V. Ujicas

Conception graphique et réalisation : Agence Créative

Rendez vous sur www.isee.nc

